

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Du 28 août 2010 à 10H**  
**Compte-rendu**

**Présents** : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, MAZEAU, PATAUD, KOWALSKI, Mmes RIFFAUD, DEXET.

**Absente** : Mme BOUGOUIN

**Excusés** : MM. LE PECULIER, BUISSON, LUCHON, Mmes NADAUD, MORANGE

**Procurations** : 2 : Mme NADAUD à Mme DEXET, M. BUISSON à M. CHALARD

**Secrétaire** : M. FAURE

\*\*\*\*\*

**1) Compte rendu de la réunion du 28/05/2010**

Pas d'observation

**2) Contrats Restaurant scolaire & Hygiène des Locaux**

M. le Président explique que pour l'organisation des services pour la rentrée scolaire 2010-2011, il est nécessaire de faire appel à deux agents non titulaires pour un besoin occasionnel au Restaurant scolaire et dans le service d'Hygiène des locaux, ainsi qu'à un agent non titulaire pour un besoin saisonnier au Restaurant scolaire.

L'assemblée, à l'unanimité, approuve l'organisation mise en place et autorise le Maire à signer les contrats correspondants.

**3) Création du poste de Rédacteur**

M. le Président expose à l'Assemblée que Mme RUVEN est inscrite au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des rédacteurs territoriaux. Il propose de créer le poste au sein de la Mairie, à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste de rédacteur, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre, approuve le nouveau tableau des effectifs à cette date. Il accepte aussi d'intégrer le nouveau poste dans le régime indemnitaire en place en complétant la délibération du 27/09/2004.

**4) Création poste Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe**

M. le Président expose à l'Assemblée que Mme MARTIN, au titre de l'avancement de grade, peut bénéficier de ce grade. Il propose à l'Assemblée de le créer, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), sachant que le dossier doit être présenté devant le Comité Technique Paritaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), le 1<sup>er</sup> du mois suivant l'avis favorable du CTP.

**5) Chemins ruraux**

1. La Roussille : M. le Président rappelle à l'Assemblée le dossier de régularisation du chemin de la Roussille qui se situe à ce jour sur les propriétés privées des Indivisions Chalard et Thomas et de M. Delhommeau (celui-ci ne souhaite pas régulariser). Après accord des deux parties qui consentent à cette régularisation, la Commune se doit d'acquiescer tel qu'il apparaît sur le plan de division, un certain nombre de parcelles pour une superficie totale de 554m<sup>2</sup>. Cet achat est consenti à 1€ symbolique.

L'Assemblée, à l'unanimité, accepte l'acquisition des parcelles nécessaires à la régularisation de l'emprise du chemin de la Roussille, d'une contenance totale de 554m<sup>2</sup>, pour l'€ symbolique et autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

2. Clareuil : M. le Président informe l'Assemblée des conclusions du commissaire enquêteur dans le dossier de modification d'emprise du chemin rural de Clareuil, chez M. et Mme Chaizemartin. Les conclusions étant favorables, il convient maintenant de déterminer les conditions de vente de la portion du chemin actuel, d'achat du nouveau chemin.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la modification de l'emprise du chemin de Clareuil et fixe les conditions ci-après :

- la vente et l'achat des portions de l'ancien et du nouveau chemin sont fixés à 3€/m<sup>2</sup>
- le nouveau chemin aura 5 m de large, devra être carrossable aux frais des demandeurs, pour cela un décaissement de 20 cm est nécessaire avec apport de tout venant (0,31.5)
- M. et Mme Chaizemartin devront se clôturer en limite de propriété.

3. Les Champs : M. le Président informe l'Assemblée des conclusions du commissaire enquêteur dans le dossier de cession d'un chemin rural au lieu-dit « Les Champs » sur la propriété de l'Indivision Geneste. Les conclusions étant favorables, il convient maintenant de déterminer les conditions de vente de ce chemin de 611m<sup>2</sup>.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve la cession de ce chemin qui ne présente plus d'intérêt pour le public, aux mêmes conditions financières de celui de Clareuil, c'est-à-dire 3€/m<sup>2</sup>.

De façon générale, il est décidé qu'à l'avenir le prix de 3€/m<sup>2</sup> sera appliqué pour la vente des chemins étant pris en compte l'estimation faite par le Service des Domaines dans un précédent dossier.

4. Le Noyer : M. le Président informe l'Assemblée du projet régularisation de l'emprise d'un chemin rural au lieu-dit « Le Noyer », chez Mme LOGAR. Un bâtiment agricole appartenant à cette dernière est en effet implanté en partie sur le chemin rural qu'il convient de déplacer.

L'Assemblée, à l'unanimité, approuve le projet de modification d'emprise du chemin rural du Noyer et autorise le Maire à lancer l'enquête publique.

#### **6) Don de M. BRISSAUD**

M. le Président rappelle à l'Assemblée le souhait de M. BRISSAUD Marcel de faire don de sa part sur la succession de son père à la Commune.

L'Assemblée, à l'unanimité, refuse ce don constitué de terrains et de bâtiments en mauvais état dans le village de Cubes et ses environs, car cela ne présente pas d'intérêt pour la collectivité. Cependant un courrier sera envoyé à M. BRISSAUD l'alertant du danger que constitue le mauvais état des bâtiments pour la sécurité publique. Un arrêté de péril ordinaire pourrait être pris si aucun travaux n'étaient effectués.

#### **7) Bâtiment 22 Place de l'Eglise**

M. le Président informe l'Assemblée qu'il y a un acquéreur pour ce bâtiment qui propose de l'acheter au prix de 40 000€. Le service des Domaines venant estimer ce bâtiment le 20 septembre prochain, une décision pourra être prise lors d'une prochaine réunion.

#### **8) Bâtiment Pénarier**

M. le Président informe l'Assemblée de la demande de l'Entreprise d'électricité Cussagnet de louer le rez de chaussée uniquement de ce bâtiment ainsi que la grange, afin d'installer son entreprise. M. le Président estime que les frais vont être importants (plancher à refaire, vitrine, WC...) mais qu'il serait mal venu de faire partir une entreprise de la Commune. Une concertation sur le loyer qui pourrait être fixé entre 1000 et 1500€/m doit être entamée. L'assemblée, à l'unanimité, se montre favorable.

#### **9) Demandes de subventions à déposer**

M. le Président précise que les demandes de subventions pour les investissements à venir doivent être déposées avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010.

A l'unanimité, l'Assemblée décide de déposer des dossiers de demandes de subvention pour les programmes suivants auprès du Conseil Général et éventuellement de l'Etat pour la DGE :

- \* Aménagement de la Maison des Associations 2<sup>e</sup> Tranche
- \* Réfection de la Rue Jaurès
- \* Réfection du mur du cimetière

#### **10) Convention de mise à disposition de locaux aux associations**

M. le Président explique à l'Assemblée qu'il serait nécessaire de fixer par convention les conditions de mise à disposition (gratuité, nettoyage, rangement, etc...) des locaux communaux à certaines associations : une classe de l'école à Fastoch'les Enfants, la salle des fêtes au club de judo & de yoga, le stade et ses vestiaires au club de foot.

L'Assemblée, à l'unanimité, est favorable et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

#### **11) Recettes de la vente des concessions de cimetière**

M. le Président explique que la Trésorerie demande à ce que la totalité de ces recettes soient versées sur l'un ou l'autre des budgets de la Commune ou du CCAS, la recette étant répartie à ce jour par 2/3 sur le budget principal de la Commune, 1/3 sur le budget du CCAS. L'Assemblée, à l'unanimité, décide de verser intégralement les recettes de la vente des concessions du cimetière sur le budget du CCAS.

#### **12) Nomination de la voie du lotissement de Maison Neuve**

Après plusieurs propositions : Allée Lino Ventura par M. Luchon, excusé, Allée Simone Veil par M. Buisson, excusé, Allée Camille Claudel par M. Chalard, l'Assemblée, à l'unanimité décide de nommer la voie du nouveau Lotissement, l'Allée Camille Claudel.

M. Garreau demande alors si la Commune ne devrait pas lancer l'aménagement d'un nouveau lotissement, les parcelles du dernier étant quasiment toutes réservées. La question sera en effet à étudier.

Fin de la réunion à 11h45.